

SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre, le seize octobre à neuf heures, le Comité Syndical, s'est réuni au siège de la société SIREA à Castres, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :
10 octobre 2024

Date d'affichage :
10 octobre 2024

Nombre de délégués en exercice : 60

Délibération n° : 16102024 /2.2

Nombre de voix délibératives :
40

Membres titulaires présents : 36

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE (pouvoir de Jean-Luc ESPITALIER), Denis BAYLE, Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Sylvain CALS, Alain CLERGUE, François COLLADO, Vincent COLOM, Alex DE NARDI, Jean-François FALGAYRETTES, Jean-Marc FEDOU, Sylvain FERNANDEZ, Didier GAVALDA, Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET, Frédéric ICHARD, Patrice JACQUET, Eric LEROUX, Nicolas LEROUX, Didier MAHOUX, Jacques MAURY (pouvoir de Noël MEYSSONNIER), Daniel MAYNADIER, Franck MONNERET, Marc MONTAGNÉ, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Vincent RECOULES, Francis REMIOT, Michel SABLAYROLLES, Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES (pouvoir de Gérard FABRE), Jean-Marc TARROUX, Didier VALAX, Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN.

Membres titulaires représentés : 1

Christian HAMON (représenté par Thierry FOUCHÉ)

Membres suppléants présents : 1

Thierry FOUCHÉ (Christian HAMON)

Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 3

Jean-Luc ESPITALIER (pouvoir à Alain ASTIÉ), Gérard FABRE (pouvoir à Jean-Marc SOULAGES), Noël MEYSSONNIER (pouvoir à Jacques MAURY).

Membres titulaires excusés : 20

Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Michel BUFFEL, Elian COMENT, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Pierre ESCANDE, Jean ESQUERRE, Michel FARENC, Serge GAVALDA, Gaëtan GÖBBELS, Jean-Pierre GOS, Emile GOZE, Xavier ICHARD, Joël IMBERT, Frédéric JOURDE, Alain LEMONNIER, Marc MADERN, Jean-Paul RAYSSAC, Jean-Claude VERNIER, Mickaël VIATGE.

Objet : Décision modificative n°3 Budget Principal 2024

Le Président expose que cette décision modificative n°3 de l'exercice budgétaire de l'année 2024 concerne :

- Des travaux réalisés dans le cadre de convention de mandat.
- Réajustement des crédits de dépenses concernant l'éclairage public.
- Réajustement des crédits suite annulatifs sur exercice précédent.
- Correction d'erreurs sur le compte 458x201 TRAVAUX INVESTISSEMENT EP

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, décide d'inscrire les dépenses et recettes ci-après :

1) Opérations pour compte de tiers (chapitre 45) :

Travaux Télécoms

Section d'investissement

Dépenses :

- Compte 4581235209 crédits supplémentaires Labruguière Travaux FT	21 000.00 €
- Compte 4581248209 crédits supplémentaires Soreze - Travaux FT	10 000.00 €
- Compte 4581250209 Rouffiac Lacaze – Travaux FT	24 000.00 €
- Compte 4581251209 Couffouleux Av Berenguier – Travaux FT	52 200.00 €
- Compte 4581252209 Le Garric Salvages – Travaux FT	57 360.00 €
	164 560.00 €

Recettes :

- Compte 4582235209 crédits supplémentaires Labruguière Travaux FT	21 000.00 €
- Compte 4582248209 crédits supplémentaires Soreze - Travaux FT	10 000.00 €
- Compte 4582250209 Rouffiac Lacaze – Travaux FT	24 000.00 €
- Compte 4582251209 Couffouleux Av Berenguier – Travaux FT	52 200.00 €
- Compte 4582252209 Le Garric Salvages – Travaux FT	57 360.00 €
	164 560.00 €

2) Réajustement des crédits de dépenses pour l'éclairage public en section d'investissement :Section d'investissement

- Augmentation du Compte 21538-512-2495 (Eclairage public lié à l'Electrification rurale)
100 000.00 €
- Diminution du Compte 21538-512-2493 (Eclairage public lié au Fonds Vert Rural)
100 000.00 €
- Augmentation du Compte 21538-512-2491 (Eclairage public Investissement Rural 2024)
1 700 000.00 €
- Diminution du Compte 21538-512-2493 (Eclairage public lié au Fonds Vert Rural)
1 700 000.00 €
- Augmentation du Compte 21538-512-2492 (Eclairage public Investissement Urbain 2024)
400 000.00 €
- Diminution du Compte 21538-512-2494 (Eclairage public lié au Fonds Vert Urbain)
400 000.00 €

3) Réajustement des crédits suite annulatifs sur exercice précédent :

Suite aux diverses annulatifs réalisés sur les exercices précédents afin de terminer les sous-programmes Facé et réaffecter sur les bonnes opérations les postes de transformation commandés en amont afin de pallier aux délais de livraison, il y a lieu de réaliser les opérations d'ordre ci-après :

- <u>Sous-programme Facé Renforcement 2020 :</u>	
Dépenses : compte 21534-514-2006	30 667.00 €
Recettes : compte 21534-514-2006	30 667.00 €
- <u>Sous-programme Facé Renforcement 2021 :</u>	
Dépenses : compte 21534-514-2106	135 568.03 €
Recettes : compte 21534-514-2106	135 568.03 €
- <u>Sous-programme Facé Enfouissement 2021 :</u>	
Dépenses : compte 21534-514-2107	14 534.05 €
Recettes : compte 21534-514-2107	14 534.05 €
- <u>Sous-programme provisoire 2022 :</u>	
Dépenses : compte 21534-514-2201	19 317.17 €
Recettes : compte 21534-514-2201	19 317.17 €
- <u>Sous-programme Facé Extension 2022 :</u>	
Dépenses : compte 21534-514-2204	21 719.52 €
Recettes : compte 21534-514-2204	21 719.52 €
- <u>Sous-programme Facé Renforcement 2022 :</u>	
Dépenses : compte 21534-514-2206	820 615.13 €
Recettes : compte 21534-514-2206	820 615.13 €
- <u>Sous-programme Facé Enfouissement 2022 :</u>	
Dépenses : compte 21534-514-2207	24 362.25 €
Recettes : compte 21534-514-2207	24 362.25 €
- <u>Sous-programme Facé Sécurisation 2022 :</u>	
Dépenses : compte 21534-514-2208	28 240.95 €
Recettes : compte 21534-514-2208	28 240.95 €
- <u>Sous-programme provisoire 2023 :</u>	
Dépenses : compte 21534-514-2301	7 699.93 €
Recettes : compte 21534-514-2301	7 699.93 €

- <u>Sous-programme Facé Extension 2023 :</u>	
Dépenses : compte 21534-514-2304	30 885.18 €
Recettes : compte 21534-514-2304	30 885.18 €
- <u>Sous-programme Facé Renforcement 2023 :</u>	
Dépenses : compte 21534-514-2306	4 676.94 €
Recettes : compte 21534-514-2306	4 676.94 €
- <u>Sous-programme Facé Sécurisation 2023 :</u>	
Dépenses : compte 21534-514-2308	66 709.96 €
Recettes : compte 21534-514-2308	66709.96 €
- <u>Sous-programme Raccordement 2023 :</u>	
Dépenses : compte 21534-514-2310	45 715.46 €
Recettes : compte 21534-514-2310	45 715.46 €

4) Correction d'erreurs sur le compte 458x201 TRAVAUX INVESTISSEMENT EP :

Le compte 45820201 « Travaux Investissement EP – Recettes » fait apparaître, à ce jour, un solde créditeur de 8 800.28 €.

Solde débiteur du c/45810201 = 300 548.23 €

Solde créditeur du c/45820201 = 309 348.51 €

Soit une différence de 8 800.28 €

Ces travaux, dont un état détaillé se trouve en annexe de la présente délibération, correspondent à des investissements en Eclairage Public. Un premier déséquilibre est constaté sur cette opération à la clôture de l'exercice 2013 (22 228,26 €). Cette année-là une opérations d'ordre non budgétaire en débit négatif du c/ 45820201 a été comptabilisée pour 22 228,26 €. L'opération a été apurée dans HÉLIOS et autant le SDET que la DGFIP n'avons trouvé une trace de cette opération. Nous ne pouvons donc malheureusement pas caractériser la nature de cette écriture et ne sommes pas en mesure de dire si elle était opportune ou inopportune.

Plusieurs apurements ont été réalisés sur cette opération, sur la base de certificats administratifs et d'états détaillés. Le dernier mouvement comptable sur l'opération date de l'exercice 2020.

Compte tenu de l'ancienneté des dossiers et malgré les recherches effectuées, l'historique n'a pas pu être reconstitué.

Il est proposé d'apurer ce compte selon les modalités exposées par le service des collectivités locales de la Direction Générales des Finances Publiques dans la note du 6 mai 2019 relative aux « modalités de régularisation des comptes 454x, 456x et 458x non justifiés ».

Ces modalités sont sans incidence sur les résultats financiers de la collectivité.

En conséquence, il convient de solliciter Monsieur le Comptable Public de la Trésorerie d'Albi Ville et Périphérie afin de passer l'opération d'ordre non budgétaire suivante :

- Débit du c/45820201 « opération INVEST EP – Recettes » pour un montant de 8 800.28 €.
- Crédit du c/1068 « Excédents de Fonctionnement Capitalisés » pour un montant de 8 800.28 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme

A Albi, le 16 octobre 2024

Le Président
M. Alain ASTIE

Le secrétaire de séance
M. Lionel GERVAUX



Envoyé en préfecture le 24/10/2024

Reçu en préfecture le 24/10/2024

Publié le 24/10/2024

ID : 081-258100072-20241016-16102024_2_2-DE

